

**Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax  
MRC de l'Érable  
Province de Québec**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX SIÈGE CE 08 Mars 2022, À 19h00, TENUE  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR CHRISTIAN DAIGLE, MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Madame Manon Lambert	conseillère numéro	1
Madame Marie-Michelle Roux	conseiller numéro	2
Monsieur Pierre Gosselin	conseiller numéro	3
Monsieur Vincent Beaudoin	conseiller numéro	4
Monsieur Étienne Vigneault	conseiller numéro	5
Monsieur Jean Goulet	conseiller numéro	6

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadia Roy, directrice générale par intérim

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 08 février 2022
4. Adoption des comptes à payer au 28 février 2022
5. Résolution pour mandater Marc-André Paré consultant pour combler le poste de manœuvre en chef
6. Avis de motion et dépôt du code d'éthique des employés
7. Résolution de correction nomination inspecteur
8. Dépôt et présentation du projet de règlement du Code d'éthique des élus
9. Résolution tubulure agricole
10. Renouvellement adhésion ADMQ 2022
11. Résolution paiement sous-traitant déneigement
12. Résolution annulation intérêt pour le cadastre # 6117432
13. Période de questions
14. Levée de la séance

**569-03-22**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**570 -03-22**

**ADOPTION DE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08  
FÉVRIER 2022**

Il est proposé par Marie-Michelle Roux, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 février 2022 est adopté tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

571-03-22

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 28 FÉVRIER 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de février 2022 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, totalisant un montant de 157 446.06\$;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

**CONSIDÉRANT** l'article 3.1 du règlement numéro 53-2018 intitulé *Règlement délégrant le pouvoir de dépenser et décrétant les règles de contrôles et de suivi budgétaire*;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de janvier 2022 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, totalisant 157 446 .06\$;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil

**QUE** les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut. Signer ce \_\_ du mois de \_\_\_\_\_ 2022.

\_\_\_\_\_  
Nadia Roy directrice générale par intérim

572-03-22

**ACCEPTATION SOUMISSION DE PROPOSITION DE SERVICE POUR L'EMBAUCHE D'UN JOURNALIER CHEF D'ÉQUIPE AUX TRAVAUX PUBLICS.**

Il est proposé par Pierre Gosselin, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de Marc-André Paré Consultant pour la proposition de service pour l'embauche d'un journalier chef d'équipe aux travaux publics.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS**

Vincent Beaudoin donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption concernant le code d'éthique des employés.

Une dispense de lecture dudit code d'éthique est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit code d'éthique est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Madame Nadia Roy, directrice générale par intérim dépose le code d'éthique des employés.

573-03-22

**RÉSOLUTION DE CORRECTION ENTENTE INSPECTEUR MUNICIPAL -MRC DE L'ÉRABLE**

**ATTENDU QUE** des erreurs se sont glissées dans la résolution 533-12-21.

**ATTENDU QUE** l'entente intermunicipale relative à l'inspection municipale intervenue le 20 juin 2012 entre la MRC de L'Érable et les municipalités d'Inverness, de Saint-Pierre-Baptiste, de Sainte-Sophie-d'Halifax et de Villeroy,

**ATTENDU QUE** la municipalité de Villeroy s'est retirée de ladite entente à compter du 20 juin 2021, et ce, par l'adoption de la résolution de son conseil numéro 21-02-036 ;

**ATTENDU QUE** les modalités de facturation de l'entente ont été modifiées à la suite du retrait de Villeroy

**ATTENDU QU'**il y a lieu de signer une nouvelle entente intermunicipale relative à l'inspection municipale jusqu'au 31 décembre 2022 avec la Municipalités d'Inverness, de Saint-Pierre-Baptiste et de Sainte-Sophie-d'Halifax, et ce, rétroactivement au 20 juin 2021 ;

Il est proposé par Pierre Gosselin d'autoriser le maire monsieur Christian Daigle, à signer une entente intermunicipale jusqu'au 31 décembre 2022 entre la MRC de l'Érable et les Municipalités d'Inverness, de Saint-Pierre-Baptiste et de Sainte-Sophie-d'Halifax, et ce, rétroactivement au 20 juin 2021

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**Dépôt et présentation du projet de règlement du Code d'éthique des Élus**

**Madame Manon Lambert** dépose le projet du règlement numéro règlement du code d'éthique des élus. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

574-03-22

**PARTICIPATION AU PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION DES TUBULURES  
DE LA MRC DE L'ÉRABLE**

**ATTENDU QUE** la MRC de L'Érable a mise en place un site de dépôt qui a pour but de récupérer les tubulures usées issues du milieu acéricole;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax souhaite encourager les acériculteurs établis sur son territoire à utiliser le site de dépôt destiné à la récupération plutôt que le site d'enfouissement;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Laurierville, Lyster, Inverness, Notre-Dame-de-Lourdes, Paroisse de Plessisville, Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste, Sainte-Sophie-d'Halifax, Villeroy et la ville de Princeville ont signifié leur intérêt à participer au programme de récupération de la tubulure acéricole;

**ATTENDU QUE** des frais de 30\$ par mètre cube seront chargés à la Municipalité pour les acériculteurs exploitant une érablière sur leur territoire par A. Grégoire et Fils pour la récupération des tubulures;

**ATTENDU QUE** la Municipalité refacturera le coût de dépôt dans les comptes de taxes aux utilisateurs de l'année précédente;

**ATTENDU QUE** les acériculteurs situés en zone verte et possédant un enregistrement au niveau du MAPAQ auront accès à un crédit de taxes agricoles;

**Il est proposé par Étienne Marcoux  
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** la municipalité participe au programme de récupération des tubulures de la MRC de L'Érable;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax s'engage à adopter une clause spéciale pour la taxation du traitement des tubulures.

**D'AUTORISER** le maire à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document pour donner application à la présente résolution.

575-03-22

**RENOUVELLEMENT ADHÉSION ADMQ 2022**

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil de renouveler l'adhésion de ADMQ pour l'année 2022.

576-03-22

**RÉSOLUTION PAIEMENT FACTURES SOUS-TRAITANT**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a une entente de déneigement entre monsieur Éric Rochefort et la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax;

**CONSIDÉRANT QUE** la facturation de celui-ci est hebdomadaire;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'effectuer le paiement des factures de sous-traitance de déneigement aux 2 semaines plutôt que mensuellement.

577-03-22

**RÉSOLUTION ANNULATION INTÉRÊT CADASTRE # 6117432**

**CONSIDÉRANT QUE** l'envoi du compte de taxation complémentaire au mois de septembre 2021 n'a pas été fait pour le cadastre # 6117432,

**CONSIDÉRANT QUE** les intérêts se sont cumulés mais que le propriétaire n'était pas au courant qu'il devait effectuer le paiement;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'effectuer la radiation des intérêts cumulés depuis septembre 2021 pour le cadastre # 6117432.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Christian Daigle répond aux questions des citoyens présents lors de la rencontre.

578-03-22

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 8h40.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

Je, Christian Daigle, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du *Code Municipal du Québec*.

---

Christian Daigle  
Maire

---

Nadia Roy  
Directrice générale et greffière-  
trésorière par intérim